

L'intelligence artificielle permet de falsifier des reçus en quelques secondes

Fraude aux notes de frais Les fournisseurs de logiciels de gestion des frais tirent la sonnette d'alarme: 14% des justificatifs frauduleux seraient générés par l'IA. Des firmes suisses comme Novartis et Lindt sont concernées.

Edgar Schuler

Autrefois, il fallait Photoshop et de la patience – aujourd'hui, quelques mots à ChatGPT suffisent: en quelques secondes, l'intelligence artificielle (IA) génère des reçus à s'y méprendre. La fraude aux notes de frais acquiert ainsi une nouvelle dimension. Selon le «Financial Times», le nombre de faux justificatifs augmente rapidement. C'est ce que révèlent des analyses de divers fournisseurs internationaux de logiciels de gestion des frais. Les firmes suisses sont également touchées par ce phénomène.

Selon Appzen, une entreprise américaine spécialisée dans l'analyse des dépenses par intelligence artificielle, 14% de tous les justificatifs frauduleux détectés sont désormais créés à l'aide de l'IA. L'année dernière, ce pourcentage était encore quasi inexistant. L'évolution est encore plus frappante chez la fintech américaine Ramp: en seulement nonante jours, ses nouveaux systèmes de reconnaissance ont permis de détecter plus d'un million de dollars de fraudes.

De son côté, le groupe allemand de logiciels SAP a publié cet été une enquête réalisée auprès de directeurs financiers: 70% d'entre eux estiment que leurs employés utilisent l'IA pour falsifier des notes de frais ou des justificatifs.

Des contrefaçons insidieuses
Les justificatifs créés par l'IA reproduisent fidèlement la structure du document, l'emplacement des menus et même les signatures. Ces contrefaçons sont particulièrement insidieuses: elles incluent des détails réalistes tels que des tâches, des plis ou des logos authentiques – le tout par-



Aller au restaurant aux frais de l'entreprise: dans de nombreuses firmes, les employés soumettent leurs justificatifs via une application. L'IA permet de falsifier facilement ces reçus. IMAGO

«Ces reçus sont désormais si bons que nous disons à nos clients: ne croyez pas vos yeux.»

Chris Juneau
Responsable du marketing
produit chez SAP Concur

fois généré en quelques minutes seulement.

«Ces reçus sont désormais si bons que nous disons à nos clients: ne croyez pas vos yeux», a déclaré Chris Juneau de SAP Concur au «Financial Times». Concur est la filiale de SAP spécialisée dans la gestion numérique des dépenses. La société belge Rydoo est aussi active dans ce domaine. Son CEO, Sébastien Marchon, affirme que la fraude aux notes de frais par IA «n'est pas une menace pour l'avenir – cela se passe déjà actuellement».

ChatGPT se défend

Les fournisseurs de générateurs d'images d'IA adoptent des approches différentes. OpenAI, l'entreprise derrière ChatGPT, déclare

au «Financial Times» qu'elle intervient en cas de violation de ses directives d'utilisation. Les images créées par ChatGPT seraient par ailleurs accompagnées de métadonnées qui précisent qu'elles ont été générées par intelligence artificielle. De son côté, Google a souligné auprès du journal que l'entreprise impose le respect des conditions d'utilisation et enquête sur les activités abusives.

Les fournisseurs de solutions de frais électroniques admettent que les méthodes de contrôle traditionnelles, comme l'analyse des métadonnées, s'avéraient souvent insuffisantes. Les captures d'écran peuvent en effet dissimuler l'origine des fichiers.

En Suisse aussi, de grandes entreprises utilisent les solutions

logicielles de fournisseurs qui alertent désormais, à l'échelle internationale, sur les fraudes aux notes de frais basées sur l'IA. Les entreprises helvétiques font donc face aux mêmes défis et vulnérabilités en matière de sécurité. Ainsi, la compagnie aérienne Swiss s'appuie sur la plateforme Rydoo, tandis que Lindt & Sprüngli, Novartis et Swiss Life ont opté pour SAP Concur.

Une escroquerie en Suisse

En Suisse, on parle de fraude aux notes de frais lorsqu'une personne fait valoir de fausses dépenses dans le contexte professionnel – par exemple des notes de restaurant fictives ou des indemnités kilométriques pour des trajets privés ou inexistant. Sur le plan pénal, ces agissements constituent une escroquerie selon l'article 146 du Code pénal. Dans le domaine du travail, un licenciement immédiat pour perte de confiance peut également être prononcé. C'est ce qu'illustre une affaire jugée par le tribunal du travail de Zurich: un employé de banque a été licencié sans préavis pour avoir utilisé sa carte de crédit professionnelle à des fins privées. Bien qu'il ait remboursé les sommes, le Tribunal a estimé que ces infractions répétées constituaient une «violation flagrante du devoir de fidélité».

Les données sur la fraude aux notes de frais sont peu nombreuses, car beaucoup de cas sont traités en interne. Selon une étude de SAP Concur, 12% des employés suisses estiment que de petites falsifications sont acceptables. D'après cette même étude, le préjudice annuel atteint en moyenne environ 14'000 francs par entreprise.

Traduit de l'allemand par
Olivia Beuchat.